

Comité permanent du droit des brevets

Vingt-sixième session
Genève, 3 – 6 juillet 2017

RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La vingt-sixième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par Mme Bucura Ionescu (Roumanie), élue présidente du SCP. Le Directeur général, M. Francis Gurry, a souhaité la bienvenue aux participants. M. Marco Aleman, directeur de la Division du droit des brevets, a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/26/1 Prov.2).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION

3. Le comité a adopté le projet de rapport de sa vingt-cinquième session (document SCP/25/6 Prov.3) tel qu'il était proposé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/26/2.

5. Certaines délégations, ainsi qu'un représentant, ont échangé avec le comité des informations sur les dernières évolutions de leurs législations nationales et régionales relatives

aux brevets. La délégation de l'Espagne a présenté un exposé sur sa nouvelle législation sur les brevets.

6. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7 et SCP/19/6.

8. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les aspects mis en évidence dans les documents susmentionnés. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8, SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/26/3 et SCP/26/4.

10. Le comité a examiné les réponses au questionnaire sur la notion de "qualité des brevets" et la coopération entre offices des brevets en matière de recherche et d'examen (documents SCP/26/3 et SCP/26/4).

11. En outre, le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/26/5 et SCP/26/6.

13. Le comité a examiné une étude sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l'accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays (document SCP/26/5).

14. La délégation du Canada a présenté sa proposition tendant à réaliser une étude sur les travaux de recherche actuellement menés dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires (document SCP/26/6). Le comité a examiné cette proposition et a poursuivi ses délibérations sur les aspects mis en évidence dans les propositions du groupe des pays africains (documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr. et SCP/24/4) et des États-Unis d'Amérique (document SCP/17/11). Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE CLIENTS ET CONSEILS EN BREVETS

15. Le comité a poursuivi ses délibérations sur la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont suggéré de suspendre les délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

16. Le comité a poursuivi ses délibérations sur le transfert de technologie. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont suggéré de suspendre les délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES – PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (GRULAC) RELATIVE A LA REVISION DE LA LOI TYPE DE L'OMPI DE 1979 POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT CONCERNANT LES INVENTIONS

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/22/5.

18. La délégation du Paraguay, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a présenté une proposition alternative. À l'issue des délibérations et des consultations avec les coordonnateurs régionaux et les États membres, le comité a décidé que, à titre de délibération finale sur la proposition du GRULAC relative à la révision de la loi type de l'OMPI pour les pays en développement concernant les inventions (1979) (SCP/22/5), le Secrétariat organiserait, à la prochaine session du SCP, une séance d'information sur l'assistance en matière de législation dans le domaine des brevets et les activités de renforcement des capacités correspondantes.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

19. Le comité a décidé ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- la liste non exhaustive de questions pourrait encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP;
- sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que, à sa prochaine session, ses travaux se limiteraient à l'établissement de faits sans donner lieu à une harmonisation à ce stade, et seraient mis en œuvre comme suit :

Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Le Secrétariat établira un projet de document de référence sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet en rapport avec la protection par brevet, qui comportera les éléments suivants en ce qui concerne chaque exception ou limitation : i) description de l'exception ou de la limitation; ii) objectifs et cibles; iii) mise en œuvre au niveau national ou régional; iv) difficultés rencontrées par les États membres dans sa mise en œuvre; et v) résultats de la mise en œuvre. Le Secrétariat s'appuiera sur toutes les informations obtenues dans le cadre des activités du SCP. Dans un premier temps, le projet de document de référence

traitera de l'exception relative aux mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités et sera soumis au SCP à sa vingt-septième session. Le Secrétariat invitera les États membres à envoyer des contributions supplémentaires aux fins de l'élaboration du projet de document de référence.

Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le Secrétariat présentera une version actualisée du résumé des réponses au questionnaire sur la notion de "qualité des brevets" et la coopération entre offices des brevets en matière de recherche et d'examen, en tenant compte des réponses supplémentaires à fournir par les États membres et les offices régionaux de brevets.
- Dans la perspective de l'établissement d'une étude supplémentaire sur la question de l'activité inventive à soumettre au SCP à sa vingt-huitième session, une séance d'échange d'informations sur des exemples et cas supplémentaires relatifs à l'évaluation de l'activité inventive sera organisée, l'accent étant mis en particulier sur les thèmes proposés au paragraphe 8 du document SCP/24/3 (Proposition de la délégation de l'Espagne).
- Le Secrétariat continuera de mettre à jour et de présenter la page Web consacrée aux mécanismes d'opposition et de révocation administrative, sur la base des contributions reçues des États membres et des offices régionaux de brevets [http://www.wipo.int/scp/en/revocation_mechanisms/].
- Une séance d'information d'une demi-journée sur la coopération entre les offices de brevets en matière de recherche et d'examen sera organisée. Cette séance sera axée, entre autres, sur l'incidence de cette coopération sur la procédure de délivrance de brevets et le renforcement des capacités.

Brevets et santé

- Le Secrétariat établira un supplément à l'étude (document SCP/26/5) contenant les contributions des membres et des observateurs du SCP concernant les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l'accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays.
- Une séance d'échange d'informations d'une demi-journée sera organisée sur les bases de données accessibles au public contenant des informations sur le statut des brevets et des données sur les médicaments et les vaccins. La présidente invitera un représentant de l'OMS à présenter un exposé sur ce sujet et un représentant du Medicines Patent Pool (MPP) à présenter un exposé sur la base de données MedsPal (base de données des licences et brevet de médicaments). Cette séance portera notamment sur l'utilisation de ces bases de données et sur les questions soulevées aux paragraphes 18 et 19 du document SCP/24/4 (Proposition du groupe des pays africains en faveur d'un programme de travail sur les brevets et la santé à l'OMPI).
- Le Secrétariat mettra à jour l'étude de faisabilité sur la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet ou les brevets (document SCP/21/9), qu'elle soumettra au comité à sa vingt-huitième session.

- Une séance d'échange d'informations sera organisée pour les États membres sur les brevets et d'autres questions connexes concernant l'accès aux médicaments. Le Secrétariat invitera des experts de l'OMC et de l'OMS à présenter les enjeux liés à la disponibilité des médicaments génériques dans les pays en développement et les PMA.

Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets

- Une séance d'échange d'informations sera organisée sur les données d'expérience des États membres concernant les moyens mis en œuvre dans le cadre de leur législation nationale pour assurer la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets, ainsi que sur certaines questions transfrontalières relatives à la confidentialité des communications.

Transfert de technologie

- Une séance d'échange d'informations sera organisée sur les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie.

20. Le Secrétariat a informé le SCP que les dates de sa vingt-septième session, qui se tiendra à Genève, seraient annoncées en temps utile.

21. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité de la présidente et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignera toutes les interventions faites au cours de la réunion et sera adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoit que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité sera ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa prochaine session.

22. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par la présidente.

[Fin du document]